



Les systèmes d'intégration latino-américain et européen : différences géopolitiques Spécificités régionales et processus de mondialisation

Christophe REVEILLARD*

Le continent latino-américain s'inscrit bien évidemment dans le phénomène quasi-général de régionalisation commerciale que connaît la planète, mais dans le cadre d'une évolution qui lui est propre et devrait tempérer le *processus* de normalisation que connaît en revanche l'Union européenne avec les effets de sa posture « *soft power* » et ses principes de gouvernance induisant la dépolitisation de son mode de fonctionnement.

Le processus de mondialisation procède notamment de l'internationalisation des échanges commerciaux favorisée par le libre-échange, par l'internationalisation des entreprises appelées multinationales et la mondialisation des flux financiers.

La plupart des grands échanges commerciaux mondiaux sont réalisés entre l'Amérique du Nord (15 %), l'Europe occidentale (45 %) et le Japon (10 %). Parmi les 500 premières entreprises multinationales, 44 % sont américaines, 32 % européennes, 16 % japonaises. Les 8 % restants sont partagés entre l'Amérique latine, l'Afrique, le Moyen Orient. De plus les investissements directs à l'étranger (IDE) sont surtout réalisés au profit des pays de la Triade et de la Chine, et enfin, plus modestement, de l'Amérique latine et du Sud-Est asiatique.

Dans ce cadre, l'OMC qui a pour but l'extension du libre-échange, accompagne la politique du FMI dont les prêts financiers sont accordés en

fonction de l'application par les pays concernés de politiques de privatisation des entreprises et des banques, d'ouverture de leurs marchés et d'un engagement dans la voie de la déréglementation, ce qui les entraîne à l'intégration de leur économie dans l'économie mondiale. Il est donc inutile d'insister sur le rôle d'influence et d'orientation du FMI en particulier, mais également de tout le système de « régulation » du système financier international, notamment à l'égard de l'Amérique latine,

Il existe également un phénomène mondial des flux migratoires, touchant 200 millions de personnes hors de leur pays d'origine, phénomène en accroissement puisqu'on ne comptait que 75 millions de personnes en 1965. Les migrations économiques touchent d'abord les Etats-Unis à raison de 25 millions de travailleurs immigrés Mexicains, d'Amérique du Sud, de Cuba, des Philippines, de Corée du Sud, etc. Premier pays d'immigration, les Etats-Unis connaissent un accroissement d'environ un million d'immigrés par année. Dans une échelle comparable, l'Europe de l'Ouest approche également les 25 millions d'immigrés d'Afrique, de Turquie et des pays de l'Europe de l'Est surtout à destination de l'Allemagne, de France, du Royaume-Uni et de Suisse.

La mondialisation économique progresse également par les accords régionaux au sein de grandes associations économiques régionales dont l'objectif est l'approfondissement et l'élargissement de vastes zones de libre-échange. L'intégration que sous-tend tout *processus* de régionalisation surtout dans un cadre de déréglementation accentue la mondialisation des échanges par le moyen de l'harmonisation des législations commerciales et financières, l'ouverture des marchés, des libertés de circulation des marchandises, des services et des capitaux. Les principales zones de libre-échange actuellement dans le monde sont l'Union européenne, l'Accord de libre-échange nord-américain, le Marché commun du Cône Sud, l'Association des nations du Sud-Est asiatique.

Pourquoi élargissement ? Parce qu'une « sur-tendance » s'est faite jour dans ce cycle et qui voit ces associations régionales de libre-échange tenter de s'associer entre elles, de se regrouper pour former de potentiels cadres de libre-échange de dimension supérieure tels que la Coopération économique d'Asie-Pacifique, association de l'ALENA et de l'ANSEA à laquelle certains

grands pays riverains du Pacifique se sont joints, et l'essai de création d'une Zone de Libre-Echange des Amériques. L'ALENA et le *MERCOSUR*, et tous les autres pays d'Amérique latine, auraient du se trouver ainsi engagés dans une « zone de libre-échange des Amériques », regroupant les pays d'Amérique du Nord et du Sud à l'exception de Cuba. On sait que ce dernier *processus* connaît pour l'instant un véritable coup d'arrêt puisque l'année 2005 proposée par les Etats-Unis comme date fondatrice a été celle de sa contestation la plus forte depuis la naissance du projet.

À la périphérie du système monde, les pays latino-américains connaissent l'orientation d'un commerce international spécifique dont « les flux qui la relie à la triade, et notamment à l'Amérique du Nord sont beaucoup plus importants que les flux internationaux internes au sous-continent »¹. Par un paradoxe historique (échange avec l'Europe) et géographique (échanges avec l'Amérique du Nord), on peut constater « la faible intégration des économies latino-américaines entre elles et leur intégration plus forte dans des ensembles incluant des pays plus développés ». Chine mise à part, le continent latino-américain reste au sein des économies du Sud, l'un des plus attractifs d'Investissements directs à l'étranger et dans ce cadre, l'Europe, dans la décennie 1990, y a dépassé les Etats-Unis comme premier investisseur, notamment grâce à un contexte de forte croissance des flux et au rôle moteur de l'Espagne (cette dernière, sur les années 95-99, a investi 44 milliards de dollars en Amérique latine sur le total européen de 102 milliards, les EU n'atteignant pas les 70 milliards).

L'Amérique latine fut dans la décennie 80 un authentique laboratoire des expériences libérales souhaitées par Washington et scrupuleusement appliquées par les Institutions internationales. Or l'une des faiblesses structurelles et récurrentes de ce continent qui ne manque pas par ailleurs d'un réel potentiel économique, est le problème financier, de liquidité et de crédibilité financière, pour attirer l'investissement notamment institutionnel, faire tourner l'économie et créer de la richesse. La conséquence de cette tendance lourde associée au programme de libéralisation à outrance fut l'accroissement de l'extrême dépendance de ces économies vis-à-vis des Institutions financières internationales et, mécaniquement, des disparités entre pays de cette même zone selon la capacité d'encaisse des réformes brutales demandées.

Si le continent a maintenu une croissance de presque 6 % en 2004, quasiment aucun des maux sociaux qui le rongeaient n'a disparu, certains s'accroissant même dangereusement tels que le fossé des inégalités, l'échelle des revenus ne cessant pas de connaître la multiplication de ses degrés. Au terme de ce qu'Alain Nonjon et Pierre Dallenne appellent « la valse des paradigmes politico-économiques »², provoquée par « l'idéologie dominante du "consensus de Washington" et des *Chicago Boys* (et) les Institutions financières internationales elles-mêmes, (qui) reconnaissent qu'elles sont allées trop loin dans la voie de la libéralisation tant financière que commerciale (...), aujourd'hui le continent expérimente davantage le pragmatisme économique ». Parallèlement, selon les mêmes auteurs, si ce terme de « *mondialisation* désigne l'intégration croissante des économies et des sociétés de la planète dans un système-monde, cela ne signifie, en effet, que deviendraient uniformes tous les éléments de ce système. Plus crédible apparaît l'idée selon laquelle la différence et l'inégalité entre les économies rendent celles-ci complémentaires et conduisent à ce qu'elles fonctionnent comme un tout contrôlé par les pays les plus puissants ».

Plusieurs questions fondamentales se posent en effet.

D'une part, le constat lucide des deux décennies passées laisse apparaître de graves distorsions dans l'ensemble économique continental : l'Argentine attaché à la restructuration de sa dette (créances de 175 milliards de dollars) ; le Brésil (dette de 263 milliards de dollars), contraint à l'austérité ; la concurrence étrangère essentiellement chinoise avec au Mexique, la fermeture symbolique des *maquiladoras* ; une baisse quasi-générale, malgré la diversité des situations, des revenus et des niveaux de vie et conséquemment l'augmentation des inégalités et de la délinquance ; plus de deux cent millions de Latino-américains en situation de précarité alimentaire ; l'accroissement du nombre de pauvres – moins d'un dollar par jour de revenus – de 11 millions depuis 1990, pour toucher plus de 40 % de la population du sous-continent ; la concentration et la fragmentation urbaine ; la déstabilisation de l'Amérique centrale par la criminalité organisée mais aussi au Brésil, en Colombie et au Venezuela une violence endémique en partie destructrice du lien social ; l'accroissement des soulèvements fondés sur des revendications indigénistes traduisant un authentique réveil indien, plus de quarante millions de personnes essentiellement au Mexique, en Equateur, au Pérou, en Bolivie, au Guatemala,

au Chili et en Colombie ; les dernières élections se caractérisant par la poussée d'une gauche populiste animée par un fort anti-américanisme.

L'intégration régionale : nouveaux paradigmes géopolitiques

D'autre part, le *processus* de régionalisation est facteur d'entraînement vers de nouveaux paradigmes géopolitiques régionaux voire globaux vis-à-vis desquels les Etats latino-américains voudraient disposer, face au géant nord-américain, de plus de recul pour se donner plus d'assurance. Comme l'indique Christian Girault³, c'est véritablement la construction d'un espace politique nord-américain qui est l'une des conséquences les plus visibles de l'ALENA, ce que l'on a pu également constater récemment dans la différence d'appréciation de la négociation de la ZLEA entre les pays formant l'ALENA et ceux du *MERCOSUR* mais aussi de la Communauté des Caraïbes (CARICOM), du système d'intégration centraméricain (SICA) et de la Communauté andine (CAN).

Cette question recouvre telle une poupée gigogne, la problématique selon laquelle « la conclusion d'un accord de libre-échange est fondamentalement un acte politique »⁴ puisqu'il engage l'avenir « en amenant les partenaires à convenir de perspectives communes dans de nombreux domaines qui dépassent de loin la pratique commerciale, comme les investissements, le droit, la gouvernance, les relations internationales, etc. ». Cette distinction que l'auteur précité opère entre les « trois Amériques »⁵ est donc fondamentalement le reflet de l'incarnation des identités américaines ; à ce titre elle s'éloigne donc considérablement de l'étude du *processus* européen, tendant volontairement à la recherche, par voie de *consensus*, à une dés-identification des acteurs décisionnels, à une désincarnation du pouvoir, dans la perspective de l'achèvement de l'interdépendance à l'échelle globale.

Par comparaison, dans les limites de cet exercice au regard de l'extrême distinction entre les paramètres des deux entités étudiées, Amérique latine et Union européenne, le cas européen se détache de la tendance à la résistance au *processus* d'uniformisation que tente d'organiser l'Amérique latine, peut-être, par paradoxe, en raison de son passé européen⁶.

En effet, les promoteurs principalement européens de la « gouvernance mondiale de l'interdépendance économique » semblent apparemment cultiver, eux, l'ambition de trouver une alternative institutionnelle ou autre au jeu de la puissance. Selon eux, « La notion de gouvernance permet d'envisager de nouveaux modes de construction des normes sociales et juridiques venant combler le fossé qui sépare encore le droit international public classique, apanage exclusif de l'État, et un droit transnational construit par les opérateurs privés pour le respect de la concurrence et la bonne marche des affaires. Dans les études européennes, une variante de la gouvernance est actuellement à la mode : la *multi-level governance* »⁷. Plus critique, Jean-Pierre Ferrier rejoint cette définition d'une gouvernance mondiale pour « la liberté démocratique et commerciale. [...] La gouvernance mondiale est en effet la moralisation de la société internationale, sans morale, mais avec des moralisateurs officiels (les Etats-Unis) et leurs représentants officieux, les diseurs médiatiques de bonne morale »⁸.

L'économisme ou le tout économique tentent de recouvrir l'ensemble du champ d'intervention décisionnel, selon les observateurs de la gouvernance mondiale⁹ : « Il a semblé, l'espace d'une décennie, que l'organisation des relations économiques et financières internationales pouvait être pensée indépendamment de toute réflexion sur les enjeux politiques de la mondialisation ». Mais la faillite de cette tentative incite ces mêmes promoteurs de l'idéal de gouvernance à revenir à plus de volontarisme politique. En effet, avec la mort de cette invraisemblance, « la problématique de la gouvernance mondiale va devoir intégrer (...) une réflexion sur les conditions d'une *soutenabilité* politique de la mondialisation. Vont ainsi s'inviter au débat les questions d'équité et de légitimité qu'une vision trop étroitement économique avait voulu évacuer ». Le traumatisme du « *nine eleven* » a imprimé sa marque. Ces observateurs découvrent ce qu'ils appellent « l'hétérogénéité des préférences collectives » : « l'économie, avons-nous dit, ne suffit plus, mais les enjeux non économiques renvoient rapidement à des valeurs sur lesquelles l'accord est presque impossible »¹⁰. Or, la « gouvernance mondiale » exècre plus que tout l'incertitude des peuples.

L'existence d'une stratégie de puissance se traduisant par la volonté d'organiser et contrôler la gouvernance par la spécification de normes semble maintenant admise par tous.

La thèse de la supériorité absolue du système libéral démocratique constituant la fin de l'histoire avait cette franchise désarmante de désigner les intérêts qu'elle servait. Elle avait aussi cette force de conviction selon laquelle les faits, semblant tous aller dans le même sens, s'inséraient en réalité dans une trame irrésistible. Les faits eux-mêmes étaient indiscutables. La mondialisation est d'abord synonyme d'interdépendance économique avec une internationalisation des échanges, des firmes et des flux. L'instauration progressive de relations à l'intérieur d'un système-monde homogénéise les pratiques économiques et commerciales. La déréglementation financière et l'immédiateté des informations économiques, « le temps réel », accentuent la tendance aux investissements et aux échanges hors frontières, l'augmentation exponentielle de leur volume et de celui de la production de produits manufacturés. La mondialisation était également synonyme d'uniformisation culturelle avec la tentative d'adoption aux divers points de la planète de modes de vie similaires et standardisés dans une perspective d'unification. Les échanges touchent les sphères financières, commerciales, culturelles, médiatiques, ils sont d'autant plus « globalisés » qu'ils se situent à l'échelle du monde et s'opèrent dans l'immédiateté tel un flux sans cesse croissant. S'observe alors une « déterritorialisation » des économies qui rend plus difficile aux Etats le contrôle de la transnationalité financière mais également culturelle, religieuse, mafieuse, etc.

Or, avec le souhait de la généralisation de ce processus, certaines caractéristiques furent hâtivement décrites voire expliquées comme des faits définitifs : la fin de la communauté nationale, de la souveraineté et donc de l'importance stratégique de son élément territorial au profit de la multiplicité des régions plus facilement intégrées au système-monde, des réseaux, des multinationales, des transnationalités criminelles, des organisations internationales, etc. Enfin, la « multi-appartenance »¹¹ des individus liée à la prééminence de la technique devait achever le déracinement d'hommes anciennement unis dans « l'amitié politique » de la patrie, de la nation. Le nouvel idéal était, est encore semble-t-il, le village mondial, la « volatilité identitaire » de l'individu.

Cette « mondialisation heureuse » recouvrait en fait une globalisation économique et financière modélisée par le système dominant, celui qui avait vaincu la guerre froide. La mondialisation n'était donc assurément ni

anarchique ni multilatérale mais obéissait à un processus sinon dirigé du moins encadré, celui de l'achèvement de l'américanisation de l'aire occidentale entendue comme monde développé¹². En effet l'économie globalisée servie par la déréglementation qui marginalise le rôle de la plupart des Etats était un moyen d'accroissement de la puissance du pôle dominant de la triade économique du monde développé, notamment dans un cadre de « financiarisation » de l'économie mondiale : « les Etats-Unis entendent tirer les bénéfices de l'intermédiation financière et de l'organisation du capitalisme au niveau mondial »¹³. Les EU parviennent ainsi à organiser la mondialisation de manière à importer massivement des biens de consommation tout en se concentrant sur les produits à forte valeur ajoutée : les produits intermédiaires à fort contenu technologique, les fonctions de direction et de recherche et le rôle joué par les TIC (technologies de l'information et de la communication) qui participent trois fois plus à la croissance de la productivité qu'en Europe, tout cela explique en partie le poids pris par les services dans le commerce extérieur américain. Les Etats-Unis parviennent également à vampiriser l'épargne mondiale avec un déficit des paiements courants de 660 milliards de dollars et une dette cumulée de 7700 milliards de dollars telle une ponction américaine sur la richesse mondiale, parce que l'image d'une économie inventive capable de rebondir, le statut du dollar écorné mais sans alternative réelle, l'existence d'un système économie qui vit au-dessus de ses moyens font des EU un « piège à épargne mondiale ».

D'autant que ce pôle dominant régule le système des grandes enceintes internationales, Fonds monétaire international, Banque Mondiale et Organisation mondiale du commerce¹⁴. Un certain nombre d'auteurs expliquent que, dans la perspective du temps long, la séquence contemporaine révèle la manifestation d'un changement de dimension des luttes entre Etats de l'empire mondial. Aux guerres pour la conquête du *leadership* qui ont vu y accéder les grandes puissances de l'histoire, les Etats-Unis qui leur ont succédé, tentent de transformer cette hégémonie en une fusion à leur profit de la tête de l'empire-mondial :

« [...] réalisant l'union de tous les grands Etats autour de lui, faisant un usage intensif de la force et de la violence pour asseoir son propre ordre international global, frappant de ce fait où il veut, quand il veut et n'importe où sur la planète. Cet empire n'a aucun concurrent sérieux mais doit, en

revanche, affronter la réaction des périphéries [...]. Or, le système-monde occidental se caractérise précisément par l'absence d'empire-mondial et, au contraire, par la compétition sans merci entre les Etats du centre pour accéder au *leadership* »¹⁵.

Imaginer que la fin de l'affrontement bipolaire provoquerait la disparition progressive des données de géopolitique tels que principalement la prééminence des stratégies étatiques à partir d'une base territoriale, était le fruit d'une vision idéologique par définition éloignée du réel¹⁶ qui ne se révélera cependant à la longue qu'à la lumière de la stratégie de puissance qu'elle sert. Et notamment lors du volontarisme politique qui va devenir nécessaire à la globalisation dans la phase plus active suivant celle de la « fin de l'histoire ». L'obligation de passer à l'offensive révélera effectivement que le processus est encadré par la puissance globale du moment et qu'il est général, celui de l'américanisation du monde développé ; il possède ses moyens, ses œuvres et ses armes. La tentative d'instaurer une culture transnationale apparaît essentiellement comme un élément stratégique du nouveau contexte de puissance et le fait indiscutable de l'internationalisation toujours croissante des échanges n'a pas rendu caduc le caractère concurrentiel du positionnement stratégique des Etats en quête de compétitivité globale.

Toute culture transnationale se développe au détriment de l'Etat national qui reste envers et contre tout le régulateur majeur des relations internationales et la première expression de la géopolitique¹⁷ ; nous devrions donc assister au choc des deux cultures. Or, ce à quoi nous sommes témoins est bien plus l'homogénéisation des Etats mettant en cause leur propre souveraineté par l'effet de puissance et d'influence de ceux qui ont gardé l'exercice plein de leur souveraineté et de leur indépendance. Les Etats-Unis par exemple, n'envisagent systématiquement la « gouvernance mondiale de l'interdépendance économique » au sein des institutions internationales correspondantes que dans la perspective du maintien de leur domination et du refus de tout transfert de souveraineté ce que l'on peut constater également dans d'autres enceintes telles que la Cour pénale internationale ou le domaine du nucléaire militaire. Patrick Allard, du Centre d'analyse et de prévision du ministère des Affaires étrangères a clairement synthétisé cette prééminence dans la globalisation¹⁸.

Les constructions régionales face à la réalité stratégique américaine

Dans les périodes de crise, « les Etats-Unis se posent en *leader*, toujours prêts à agir seuls, en dernier ressort mais en s'efforçant d'associer à leur action, des partenaires représentatifs de la communauté internationale, tant pour des raisons de légitimité, que d'efficacité et de partage des coûts ». Jean Pisani-Ferry et Benoît Cœuré, décrivent un pays faisant « preuve d'une capacité à appréhender les problèmes de l'économie mondiale dans toute leur ampleur et d'une capacité opérationnelle de réaction à la mesure des urgences [se comportant] comme si la responsabilité effective du pilotage des crises leur avait été confié »¹⁹. C'est donc une sérieuse remise en question non du processus d'homogénéisation et de la tentative de « gouvernance mondiale » mais du baume passif et neutre dont la très grande majorité des analystes voudraient qu'il soit recouvert. Baume à effet rassurant et anesthésiant qui a pour objectif de faire passer les transferts de souveraineté et la perte d'indépendance qu'impose à ceux des Etats devenus consentants le dépassement du cadre national.

On ne peut faire abstraction de ce que la « géopolitique mondiale des Etats-Unis est doublée d'un modèle civilisationnel dont la diffusion dans les comportements politiques, sociaux et culturels des nations est de plus en plus forte »²⁰ et voudrait uniformiser en une sorte de massification l'humanité entière par une politique universaliste (refus du monde multipolaire, méthode du « *Nation building* », prédominance des NTIC, etc.).

La globalisation est notamment « la dynamique d'épanchement du superpuissant à laquelle se rattachent les autres de manière compétitive, ou au contraire en la subissant (...). L'hyperpuissance politique et économique dispose d'une souveraineté maximale », elle réfute les organisations supranationales pour elle-même et, ce, pour exercer son veto. Enfin, « Les Etats-Unis sont à l'origine de nombreuses dynamiques de droit international, traités et conventions débouchant sur une limitation de souveraineté des signataires ; on les retrouve cependant rarement au rendez-vous de la ratification ou de l'application effective »²¹. L'auteur cité concluait par une analyse de géopolitique réaliste qui intégrait le tournant volontariste et

unilatéral de Washington dans le cadre de la globalisation : « De la même façon que le transnational est consubstantiel du fait étatique, la mondialisation ne peut être pensée comme étant extérieure à la puissance des Etats et de leurs économies, susceptibles de la piloter ; la mondialisation est à la fois effet de puissance d'Etats et dynamique de puissance agissant au profit de ces Etats au premier rang desquels les Etats-Unis. La mondialisation doit être considérée comme étant indissociable de l'hégémonie de puissance américaine ».

Dans le cas de l'intégration régionale européenne, à la notion traditionnelle de « pouvoir », à laquelle se joignent naturellement les facteurs de puissance et d'équilibre, les institutions de l'Union européenne désirent progressivement substituer la notion de « gouvernance », anglicisme mieux rendu dans ses diverses définitions anglo-saxonnes dont la « *multiple level governance* » européenne est assez emblématique. « La première ambition des avocats de la "gouvernance" est précisément de proposer un mode de décision politique qui ne suppose pas l'existence préalable d'une forte identité civique »²² et avec la fin du « pouvoir », c'est forcément toute une philosophie de l'amitié politique chère à Platon mais également tout l'exercice discriminant de la puissance publique qui s'estompent²³.

Dans les procédures à la complexité remarquée, la décision d'autorité, la décision à l'auteur incarné, la décision d'exclusion définissant une quelconque identité est ignorée au profit de la fuite de tout conflit, de la recherche du consensus, du baume de l'impersonnel. Se développe ainsi la matière pour nourrir les travaux d'analyses et d'études en science politique sur la nécessité, aux cotés de la définition de la « gouvernance », de la comitologie, de la conciliation, de la co-décision, etc., d'une modélisation de la sociologie politique pour expliquer la fin du pouvoir. Les théories instrumentalistes du pouvoir ont pour objectif sa dépolitisation ultime, « la dépolitisation comme mode de gouvernement dominant » de l'Europe institutionnelle, note Andy Smith²⁴.

Le cas européen devrait donc représenter l'achèvement du processus de dépolitisation recherché par la puissance dominante dans le cadre de la globalisation.

C'est dans ce cadre que Patrick Allard peut évoquer le soutien américain à la construction européenne²⁵, son *satisfecit*²⁶ donné à l'OMC en raison du bénéfice que Washington en retire notamment par la complaisance des représentants de l'UE. La théorie transnationale des grands ensembles est comprise comme négation expresse d'une Europe puissance ou d'une troisième voie face à la superpuissance à laquelle elle a abandonné la plupart des attributs stratégiques de la puissance : elle est un ensemble essentiellement économique, utilitariste, à vocation principale d'espace de libre-échange sur le modèle de plus en plus anglo-saxon mais avec un carcan normatif et procédural exorbitant et paralysant pour ce qui pourrait apparaître comme une décision d'ordre politique, *a fortiori* d'affirmation de puissance.

La théorie de l'existence d'un *soft power* européen contre un *hard power* américain est une formidable légitimation de l'accomplissement du deuxième au détriment du premier et non l'explication de l'illusoire singularité institutionnelle que serait une Europe forte sans être une puissance. A la suite de Jean-Michel Valantin, on peut donc relever que l'Union européenne a complaisamment assimilé le fait américain de « l'accumulation de moyens coercitifs et de dissuasion globaux et englobant (pour) intégrer la conscience qu'ont les autres de la suprématie américaine, afin d'en faire une catégorie dominante de la pensée internationale de la réalité stratégique »²⁷. C'est effectivement au niveau de la sphère des idées que sont mobilisées trois types de ressources : « celles de la techno-stratégie et de la démonstration de la puissance et/ou de la projection de force, celles de la diffusion des images, de la mise en scène hégémonique de la légitimité de la puissance américaine, et celle de l'imposition des normes, dont l'objectif est de créer une superstructure normative mondiale englobant les autres systèmes normatifs, donc de définition de la réalité humaine » ; la spécification normative est un combat en passe d'être gagné par la sphère américaine qui sait pouvoir compter sur la complaisance des institutions européennes en pointe dans la recherche d'une illusoire « gouvernance mondiale ». La transnationalité ainsi comprise est celle de l'infodominance globale, de la dépendance technologique et des offensives générales pour contrer toute politique autonome de puissance, notamment par la conduite d'une guerre de l'information, celle des réseaux, des normes et de l'intelligence économique. C'est cette volonté des institutions européennes de répondre au défi de « l'ordonnement du monde par l'harmonisation des pratiques et des normes internationales sur le modèle américain -des standards,

des réseaux économiques et informationnels, des systèmes militaires »²⁸. Or, au-delà du constat fait plus haut sur le processus de dépolitisation des Etats membres, la politique « culturelle » globale de l'Union européenne est celle de la marginalisation des échelons décisionnels nationaux, de la promotion de la transnationalité comme mode opératoire d'une stratégie de délégitimation de la recherche de puissance d'une zone principalement vouée au libre-échange. Dans ce cadre de concurrence de la structure étatique classique, la centralisation supra-étatique vers les institutions européennes, la contestation de la primauté de l'Etat national, une réalité multcentrée, une structuration des réseaux, la présence d'acteurs non-étatiques, de nouveaux modes de communication, induisent effectivement un dépassement du territoire au service d'un système-Europe avant d'être un système-monde intégrant principalement des relations économiques mais recomposant également l'espace social organisé. Ces tendances communautaires semblent en fait relever plus de l'utopie hypermoderne que des effets d'une complicité et preuve en est le risque énorme pris ainsi et seulement explicable par l'idéologie du libéralisme universel et transnational : les Etats-Unis acceptés par l'Union européenne comme puissance dominante (sauf lors de réactions diplomatiques éphémères), tentent de créer un système englobant, universel, sans évidemment être totalement dans la capacité de le gérer. Or, cette représentation interdit toute base de repli, fait détruire même les structures de la possibilité d'une protection à l'échelle de l'Union, et dans l'hypothèse d'une crise économique mondiale, le seul pari transnational coûterait très cher à chacun.

Symptomatiques sont, au niveau français, les propositions de réformes des entreprises et des administrations : elles ne concernent pas leur savoir-faire ni leur efficacité dans le domaine de leur spécialité mais la nécessité d'une définition offensive de leur stratégie. Au niveau des entreprises, le rapport Martre insistait sur l'effort d'intelligence économique, « la nécessité d'une révolution cognitive »²⁹ amenant à une « redéfinition du cadre polémologique ». Au niveau des administrations chargées d'organiser la politique européenne et internationale de la France, le rapport Lanxade³⁰ visait pour sa part le déficit de stratégie, la mauvaise hiérarchisation des priorités, la mauvaise organisation de l'influence et la déficience du travail de collecte des informations. Les voies de réforme possible proposées étaient d'accroître la réflexion stratégique et la coordonner au plus haut niveau, de réorienter l'organisation de l'action internationale sur les priorités de la France, de constituer une aide à la décision

stratégique, à la stratégie d'influence, à la synergie et à la cohérence des recherches par une meilleure direction et évaluation du renseignement et l'éventuelle création d'un *Joint Intelligence Committee* à la française, de *think tank* et / ou de rapprochement avec le monde académique. Or, toutes ces propositions et recommandations tendaient à apporter une réponse à l'insuffisante prise en compte par ces entreprises et administrations, de l'environnement hostile à toute stratégie souveraine, autonome qui ne s'intégreraient pas dans l'orientation dominante du processus transnational ; si cette prise de conscience était faite et la réflexion remarquablement menée au niveau national, c'est qu'à l'échelle décisionnelle de l'Europe communautaire il n'y avait pas eu réponse à ces défis, les institutions étant convaincues de l'effectivité des cultures transnationales et de la nécessité de leur diffusion dans l'espace de la Communauté.

Conclusion

Les Etats européens évoluent donc dans une atmosphère communautaire de neutralisation par un processus fonctionnaliste encadrant l'expansion économique et écartant leurs interrogations stratégiques de compétitivité globale et d'accroissement de puissance puisque leur intention politique elle-même est marginalisée.

L'idée transnationale est alors notamment dans le jeu compétitif de puissance un outil très efficace aux mains de l'acteur dominant la triade du monde développé.

* Christophe Réveillard est membre de l'Ecole doctorale II de l'Université Paris-IV Sorbonne et directeur de séminaire au Collège interarmées de défense (CID) à l'école militaire. Co-directeur de la revue *Conflits actuels*, il est l'auteur d'ouvrages sur l'Union européenne et les relations internationales.

Note

1. Pierre Dallenne, Alain Nonjon (dir.), *L'espace mondial : fractures ou interdépendances ?*, Ellipses, coll. « Transversales », 2005, p. 609.
2. *Ibid.*, p. 18.
3. « De l'ALENA à la Zone de libre-échange des Amériques : perspectives géopolitiques de l'intégration » in Martine Azuelos, Maria Eugenia Cosio Zavala, Jean-Michel Lacroix (dir.), *Intégration dans les Amériques. Dix ans d'ALENA*, Presses Sorbonne Nouvelle, 2004, pp. 19-40
4. M. Delal Baer et S. Weintraub cit. in *ibid.*
5. Il existe un « nouveau découpage de l'Amérique issu du mouvement de régionalisation ». Avec l'ALENA, « le bloc Nord a sa propre logique territoriale (...). Dans l' "Amérique moyenne" des latitudes inférieures comprenant l'Amérique centrale, les pays du Bassin caraïbe et s'avancant aisément jusqu'à la Colombie et à l'Equateur, la fragmentation politique et les crises ont favorisé les desseins des Etats-Unis qui avaient défini dès l'époque de R. Reagan un champ d'action économique, commercial et militaire, correspondant en gros à ce qui a toujours été, dans l'esprit des stratégies américains, une "arrière-cour", et un glacis de protection. Ici, l'intégration se fait naturellement, "silencieusement" (...). Plus au Sud, on entre dans un troisième Amérique marquée elle aussi par l'immensité des territoires, l'abondance des ressources. Mais là l'influence de la puissance du Nord rencontre l'influence européenne (...) Le regroupement géopolitique autour du projet de Marché commun du Sud (MERCOSUR) a connu une dynamique intéressante dans les années 90 (...) », Christian Girault in Martine Azuelos, Maria Eugenia Cosio Zavala, Jean-Michel Lacroix (dir.), *op. cit.*
6. « L'écrivain argentin Borges se plaît à dire aujourd'hui que les Latino-américains, entant que dépositaire de la culture européenne dans sa globalité et non d'une culture nationale particulière, sont les seuls Européens », Maxime Lefebvre, *Le jeu du droit et de la puissance. Précis de relations internationales*, PUF, coll. « Major » 2000, 2e éd., p. 418.
7. B. Badie, M.-C. Smouts, *op. cit.*

8. J.-P. Ferrier, *L'année diplomatique 2002*, Gualino, Paris, novembre 2001, pp. 22-23.
9. P. Jacquet, J. Pisani-Ferry, L. Tubiana, « Rapport de synthèse. Les institutions économiques de la mondialisation », in Conseil d'analyse économique, *Gouvernance mondiale*, La documentation française, Paris, 2002, p. 10
10. *Ibid*, p. 11
11. B. Badie, « Réseaux transnationaux et instabilité mondiale », in *Relations internationales et stratégiques*, IRIS, Hiver 1995, n° 20, p. 37.
12. vr. notamment pour l'Europe, D. Barjot et C. Réveillard (dir.), *L'américanisation de l'Europe occidentale au XX^e siècle. Mythes et réalités*, coll. Roland Mousnier, Presses de l'Université Paris-Sorbonne (Paris-IV), Paris, 2002 et D. Barjot, I. Lescent-Giles, M. De Ferrière Le Vayer (éd.), *L'américanisation en Europe au XX^e siècle. Economie, culture, politique*, vol I et II, Centre de Recherche sur l'Histoire de l'Europe du Nord-Ouest, Université Charles de Gaulle-Lille III, 2002.
13. Robert Boyer cit. in Pierre Dallenne, Alain Nonjon (dir.), *L'espace mondial : fractures ou interdépendances ?*, Ellipses, coll. « Transversales », 2005, p. 20.
14. Comme l'indiquait notamment Colin Powell lui-même : « Dans le monde de plus en plus interdépendant où nous vivons, la prospérité et le bien-être américains sont plus que jamais liés à la diffusion de la croissance et à la stabilité dans le monde. C'est pourquoi un *leadership* fort des Etats-Unis au sein du FMI, de la Banque mondiale et de l'OMC sont si essentiels à l'avenir de l'Amérique et du monde », discours aux représentants des Etats lors de la réunion annuelle des institutions de Bretton Woods, Washington, District de Columbia, 27 avril 2001, cité par P. Allard, « Les Etats-Unis et la gouvernance mondiale » in Conseil d'analyse économique, *Gouvernance mondiale*, *op. cit.*, p. 266.
15. Bernard Wicht, *Guerre et hégémonie. L'éclairage de la longue durée*, Georg, Genève, 2003, pp. 22-23
16. tel qu'illustré notamment par Z. Laïdi (dir.), *Géopolitique du sens*, Desclée de Brouwer, Paris, 1998.

17. Vr. A. Chauprade, « De la centralité de l'Etat en géopolitique », *Conflits Actuels*, n° 4, printemps-été 1999, p. 152 et sq.
18. « Précisément en raison de leur contribution à l'ordre stratégique, les relations économiques extérieures doivent elles aussi permettre l'exercice d'un *leadership*, garant d'une organisation équitable des relations économiques entre pays mais aussi de la survie du système. Ce *leadership* doit pouvoir se réserver d'être bienveillant dans le cas des nations démocratiques (plan Marshall, soutien à la construction européenne, lancement de *rounds* de négociations multilatérales, contribution décisive aux plans de soutien aux pays en difficultés financières) mais aussi d'être plus ferme dans les autres cas (recours aux sanctions économiques unilatérales) » in P. Allard, *op. cit.*, p. 263.
19. J. Pisani-Ferry et B. Coeuré, « Un regard européen sur la réforme du système financier international », *Commentaire*, vol. XXIV, n° 94, été 2001, pp. 269-282.
20. A. Chauprade, F. Thual, *Dictionnaire de géopolitique. Etats, concepts, auteurs*, Ellipses, Paris, p. 147.
21. A. Chauprade, *Géopolitique. Constantes et changements dans l'histoire*, *op. cit.*, p. 808. Ce que confirme P. Allard, « la politique américaine vis-à-vis des organisations internationales et, plus généralement, des engagements multilatéraux. Ceux-ci sont un vecteur d'influence pour la politique américaine, en même temps qu'un moyen de préserver la compétitivité de l'économie américaine, en disciplinant le comportement du reste du monde. [...] Mais les engagements multilatéraux représentent également une menace potentielle pour la souveraineté américaine. Les Etats-Unis sont ainsi à l'origine de nombreuses initiatives [...], le plus souvent dans le but d'étendre au reste du monde des politiques, normes ou procédures américaines, jugées plus contraignantes que celles pratiquées à l'étranger, pour les abandonner ensuite au motif de leurs effets jugés dommageables pour l'économie ou pour la souveraineté » in *op. cit.*, pp. 264-265.
22. Paul Magnette, in *Le régime politique de l'Union européenne*, Paris, Presses de Science-Po, coll. « Références inédites », pp. 246 et sq. Vr. Egalement Jean-Marc Ferry, « souveraineté et représentation », dans

Mario Telo, *Démocratie et construction européenne*, Bruxelles, éditions de l'Université de Bruxelles, 1995, p. 98.

- 23.Vr. C. Réveillard, « L'Europe schizophrène ? Les peurs de l'Union européenne », *Conflits actuels. Revue d'étude politique*, 7e année, n° XIV, 2004 - II, Centre d'études et de diffusion universitaires, pp. 114 - 125.
- 24.In Maison des Sciences de l'homme - Réseau européen droit et société, *Le gouvernement de l'Union européenne. Une sociologie politique*, coll. « Droit et société – Recherches et Travaux », série politique n° 11, Paris, LGDJ, 2004, p. 81 et sq.
- 25.Vr. sur ce thème également D. Barjot et C. Réveillard (dir.), *L'américanisation de l'Europe occidentale au XX^e siècle. Mythes et réalités*, op. cit. ; P. Wathelet, « La question de la dépendance de l'Europe à l'égard de Etats-Unis ou la politique au cœur du système des lobbies », in P.-H. Claeys, C. Gobin, I. Smets, P. Winand (coord.), *Lobbyisme, pluralisme et intégration européenne*, éd. Pie, Bruxelles, pp. 254-277 ; Zbigniew Brzezinski, *Le Grand Échiquier, l'Amérique et le reste du Monde*, Bayard, Paris, 1997, pp. 88-90 ; C. Réveillard « Le modèle institutionnel américain et les projets de fédération européenne », in D. Barjot, I. Lescent-Giles, M. De Ferrière Le Vayer (éd.), *L'américanisation en Europe au XX^e siècle. Economie, culture, politique*, vol I, op. cit, pp. 179-197 ; Denise Artaud, *Les Etats-Unis depuis 1945*, Seuil, coll. Mémo, 2000 et « Les Etats-Unis et l'Europe au XX^e siècle : le maintien de la stabilité et de la prospérité » dans Tomasz Schramm (dir.), *L'Europe au XX^e siècle. Eléments pour un bilan*, Actes du colloque de l'Association internationale d'Histoire contemporaine de l'Europe, Poznan, 1997, Publications de l'Université Adama, Mickiewicza, 2000 ; R. Dahrendorf, « Can European Democracy survive Globalization », *The National Interest*, n° 65, automne 2001, p. 17-22 ; R. Holbrooke, « America, A European Power », *Foreign Affairs*, mars-avril 1995. C. Réveillard, « Les Etats-Unis et l'Europe depuis 1945 » in *Revue française de géopolitique*, n° 1, Ellipses, Paris, 2003, pp. 187-196.
- 26.Au sujet du mécanisme de règlement des conflits de l'OMC, son évaluation par le *General Accounting Office* est révélateur : « Notre analyse montre que, tout bien considéré, les Etats-Unis ont, jusqu'ici, bénéficié plus qu'ils n'ont perdu de l'existence du système de règlement

des différends de l'OMC. Les contentieux à l'OMC ont entraîné un nombre significatif de changements dans les pratiques commerciales étrangères, tandis que leur effet sur les lois et règlements américains a été minimal », United States General Accounting Office, *Briefing Report to the Chairman, Committee on Ways and Means, House of Representatives*, juin 2000, dans Allard, *op. cit.*, p. 266.

27. Jean-Michel Valantin, « "Shaping the mind", stratégie globale et colonisation de la sphère des idées » in *La guerre cognitive. La guerre de la connaissance*, C. Harbulot et D. Lucas (dir.), Lavauzelle, 2002, p. 92.

28. Saïda Bedar cit. in D. Lucas in *ibid.*, pp. 219-220.

29. Commissariat général du Plan, *Intelligence économique et stratégie des entreprises*, la Documentation française, Paris, 1994, cit. in D. Lucas, *op. cit.*, p. 226.

30. Commissariat général du Plan, *Organiser la politique européenne et internationale de la France*, la Documentation française, Paris, 2002.



